

Département du Nord
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**COMMUNE DE SAINT MARTIN
SUR ECAILLON.**

Rue Maréchal Leclerc
59213 Saint-Martin-Sur-Ecaillon

Nous, Michel DHANEUS, Maire de SAINT MARTIN/ECAILLON,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de circulation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Vu la demande en date du 23/04/2024 de la société LORBAN pour le compte de NOREADE à LE QUESNOY,

Vu la gêne qui sera occasionnée par les travaux,

Considérant les risques encourus par les usagers de la route et l'intervenant lors de travaux de « REPARATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT », il est nécessaire d'établir un arrêté de circulation.

ARRÊTONS :

Article 1 : La zone de travaux se situera au niveau du 2 Rue du Maréchal LECLERC et se traduira par un empiètement sur le trottoir ainsi qu'une restriction de la chaussée à cet endroit. Date prévue des travaux : une journée le lundi 29/04/2024 de 8h00 à 16h00. **La route sera barrée sauf riverains au droit du chantier.**
Il sera également interdit de stationner à cet endroit.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par l'intervenant.

Article 3 : Toute infraction à cet arrêté fera l'objet de poursuites.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
➤ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes
➤ A la société LORBAN (et NOREADE).

*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la notification et de la publication
le 24 avril 2024.*

A SAINT MARTIN/ECAILLON, le 24 avril 2024,
le Maire, DHANEUS Michel.

